

Motor-Union Luxembourg

Challenge du Centenaire

MOTOCROSS



1922-2022

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MUL 2022



1922-2022

Président : M. Nicola CUMINI

Vice-président : M. Marcel CLEMENT
M. Pascal PORTHA

Secrétaire général : M. Alphonse CONRARDY
Secrétaire : Mme. Kimberley PRUD'HOMME
Trésorier : M. Pascal PORTHA

Membres : M. Jérôme HALSDORF
M. Jean-Pierre KAUFFMANN
M. Joao LOPES
M. Fernand RUPPERT
M. Ricardo SILVERIO

Membres cooptés : M. Alex KIEFFER
Mme. Noemi GAUL

Comité d'organisation du Centenaire :

Président : M. Jean-Pierre KAUFFMANN

Vice-Président : M. Marcel CLEMENT
Secrétaire Général : M. Fernand RUPPERT
Secrétaire adjoint : Mme Kimberley PRUD'HOMME
Trésorier : M. Pascal Portha

Membres : M. Joel SCHEUER
M. Romain HECKEMANNS

Siège et secrétariat :

Adresse : Motor Union Luxembourg
Maison des Sports
3 Route d'Arlon
L-8009 Strassen
LUXEMBOURG

Secrétaire : Mme Kimberley Prud'homme
Ouvert de 8h00 à 12h00

Tél. +352 26 00 83 51

E-mail: secretariat@mul.lu

Site Internet : www.mul.lu

Challenge du Centenaire de motocross de la MUL

1922 – 2022



1922-2022

Règlement :

Suite à la proposition du Comité d'organisation du Centenaire, la Motor-Union Luxembourg va lancer en 2022 le „Challenge du Centenaire de motocross de la MUL“.

Le challenge est ouvert à tout pilote licencié MUL ainsi que à tout pilote pratiquant le motocross et résidant au Grand-Duché de Luxembourg. Sont pris en compte les motocross du 25 septembre à Dudelange organisé par la Motor Union Schifflange et celui du 23 octobre à Bockholtz-Goesdorf organisé par le Motorsport Club Ermsdorf.

Le droit d'inscription pour la participation au challenge est fixé à 10.-€ par course et est à régler en amont de chaque course. Les droits d'inscription pour une course et le complément de 10.-€ pour la participation au Challenge du Centenaire de motocross de la Mul doit se faire en parallèle sur le compte de l'organisateur y relatif.

Les pilotes des catégories 50cc, 65cc et 85cc bénéficient de la gratuité dans le „Challenge du Centenaire de motocross de la MUL“ est y sont classés d'office.

La participation au „Challenge du Centenaire de motocross de la MUL“ peut se faire à tout moment de la saison.

L'ordre de la distribution des points par course est arrêté comme suit :

Place	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Points	25	22	20	18	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1

Les points seront distribués selon le classement des compétiteurs du challenge. Le pilote qui a obtenu le plus grand nombre de points dans sa catégorie remporte le challenge.

Le challenge du centenaire comporte les catégories suivantes : 50cc, 65cc, 85cc, Débutants, Ladies, Cup MX2, Cup MX1, Prestige MX2, Prestige MX1, Vintage, Youngtimer 89, Youngtimer 99, Experts et Loisirs.

Seuls les trois premiers de chaque catégorie recevront des trophées.

Les trophées seront offerts en grande partie par M. Jean-Pierre Kauffmann, Président du Comité d'organisation du Centenaire de la MUL.